



Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 / +251 11 518 25 58/
Ext 2558

Website: www.au.int

DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse N°210/2016

L'Union africaine accueille avec satisfaction le verdict d'un procès sans précédent-celui de Hissène Habré

Addis-Abéba, Éthiopie – 31 mai 2016 : La Présidente de la Commission de l'Union africaine, Dr Nkosazana Dlamini Zuma, a accueilli avec satisfaction le jugement rendu par les Chambres africaines extraordinaires (CAE) à la suite du procès de l'ancien Président tchadien, Hissène Habré, à Dakar au Sénégal. Le verdict a été prononcé le lundi 30 mai 2016

La Présidente de la Commission de l'Union africaine a indiqué que ce jugement constitue une démonstration magistrale que l'Union africaine ne tolère pas l'impunité et les violations des droits de l'homme. Dr Dlamini Zuma note que ce jugement arrive à un moment où l'Union africaine mène une lutte active contre l'impunité et défend le principe de responsabilité pour des crimes extrêmes. La Présidente ajoute que le jugement rendu par les CAE, un mécanisme de l'Union africaine, est significatif dans la mesure où il renforce le principe prôné par l'Union africaine, qui consiste à trouver des solutions africaines aux problèmes africains.

Le procès de Hissène Habré a commencé le 20 juillet 2015 sous la présidence des CAE. C'est la première fois dans l'histoire de la juridiction africaine qu'un ancien Chef d'État est jugé par une cour africaine.

Il convient de noter que les CAE constituent un mécanisme spécial mis en place par l'Union africaine et le Gouvernement de la République du Sénégal pour juger ceux qui sont responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Tchad au cours du règne du Président Habré, de 1982 à 1990.

Cette décision a été prise au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine à Khartoum au Soudan en janvier 2006. La Conférence avait décidé de mettre en place un comité composé d'éminents juristes africains qui ont examiné le cas et ont recommandé qu'il soit jugé par les CAE avec l'aide du Gouvernement du Sénégal.

La Commission de l'Union africaine saisit cette occasion pour réitérer sa profonde appréciation au Président Macky Sall, au Gouvernement et au peuple de la République du Sénégal, qui ont accepté d'abriter ce tribunal au nom de l'Union africaine. La Présidente de la Commission de l'Union africaine remercie également les parties prenantes qui ont fourni l'appui si nécessaire afin de faciliter la mise en œuvre d'une décision des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine.

Pour davantage d'informations veuillez contacter :

Direction de l'Information et de la Communication | Commission de l'Union Africaine | E-mail: dic@african-union.org | Web Site: www.au.int | Addis Abeba | Ethiopie

Suivez nous

Facebook: <https://www.facebook.com/AfricanUnionCommission>

Twitter: https://twitter.com/_AfricanUnion

YouTube: <https://www.youtube.com/AUCommission>